



## TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MATIN et SOIR

→ Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

### ↳ Les Principes :

- Tarif horaire selon le quotient familial ;
- Tarif fractionnable au quart d'heure ;
- Temps de présence calculé dès l'heure d'arrivée de l'enfant ;
- Tout quart d'heure commencé est dû sauf dans le cas où l'enfant est présent sur l'intégralité de la plage horaire et que cette plage n'est pas fractionnable en quart d'heure complet (auquel cas le quart d'heure entamé de début de plage n'est pas dû) ;
- L'accueil périscolaire du matin se termine 10 minutes avant le début des cours.

↳ Les présents tarifs s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

↳ Les présents tarifs s'appliquent aux services de la Communauté d'Agglomération, aux gestionnaires communaux et au groupement de communes dans le cadre de la délégation de gestion établie par les conventions susvisées.

Grille tarifaire selon le QF	Tarif périscolaire à l'heure (fractionnable au ¼ d'heure) Matin : 7h30 à 8h50 et Soir : 16h30 à 18h30 (voir 19h30 sur certains sites)
QF 1 ( $\leq 550$ )	0.98 €
QF 2 ( $551 \leq QF \leq 770$ )	1.18 €
QF 3 ( $771 \leq QF \leq 1\ 000$ )	1.51 €
QF 4 ( $1\ 001 \leq QF \leq 1\ 200$ )	1.63 €
QF 5 ( $1\ 201 \leq QF \leq 1\ 500$ )	1.75 €
QF 6 ( $\geq 1\ 501$ )	1.84 €



## TARIFS ACCUEIL DU MERCREDI

→ Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

### ↳ Les Principes :

- Tarif horaire selon le quotient familial ;
- Tarif horaire d'accueil péri loisirs fractionnable au quart d'heure (modalités identiques au tarif périscolaire) ;
- Forfait année scolaire « Demi-journée » facturé en 3 fois (**Septembre 2022, Janvier 2023 & Juin 2023**).

↳ Les présents tarifs s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

↳ Les présents tarifs s'appliquent aux services de la Communauté d'Agglomération, aux gestionnaires communaux et au groupement de communes dans le cadre de la délégation de gestion établie par les conventions susvisées.



Grille tarifaire selon le QF	Tarif : « Demi-journée » 12h00-17h00	Tarif : « Forfait demi-journée » Forfait annuel 12h00-17h00	Tarif : « Péri Loisirs » à l'heure Fractionnable au ¼ d'heure 17h00-19h30
QF 1 (≤ 550)	2.09 €	60.22 €	0.98 €
QF 2 (551 ≤ QF ≤ 770)	3.16 €	91.07 €	1.18 €
QF 3 (771 ≤ QF ≤ 1 000)	4.23 €	121.83 €	1.51 €
QF 4 (1 001 ≤ QF ≤ 1 200)	5.30 €	152.64 €	1.63 €
QF 5 (1 201 ≤ QF ≤ 1 500)	6.42 €	184.90 €	1.75 €
QF 6 (≥ 1 501)	7.55 €	217.38 €	1.84 €
Repas		3.06 €	
Navette transport (de l'école vers l'accueil de loisirs)		GRATUIT	
Transport « Activité Associative » - 1 trajet 		1.29 €	
Transport « Activité Associative » - 2 trajets 		2.50 €	



### TARIF DU MERCREDI MIDI

→ Tarifs valables pour l'année scolaire 2022-2023

Mercredi Midi – de 12h00 à 12h30	1.10 €
----------------------------------	--------



### TARIFS RESTAURATION

→ Tarifs valables pour l'année scolaire 2022-2023

Commune	3.10 €
Hors commune	4.20€



### TARIFS TRANSPORTS – BRESSUIRE VILLE

→ Tarifs valables pour l'année scolaire 2022-2023

↪ Forfait année scolaire facturé en 3 fois (Septembre 2022, Janvier 2023 & Avril 2023).

→ Sauf pour les familles qui ont payées en ligne.

### Forfait Maternelles – Primaires :

1 <sup>er</sup> enfant	75.00 €
A partir du second enfant en maternelle-primaire du même foyer fiscal	50.00€